

Formation validation pratique drone civil


Valider la pratique du vol de drone civil
à but professionnel.



Informations formation

Documentation de formation professionnelle pour la validation pratique du drone civil.

€ 1380€*

 3 jours (24 heures)

 4 participants maximum

 Formation non certifiante

**Les tarifs sont indiqués TTC (Toutes Taxes Comprises) et sont valables jusqu'au 31 décembre 2022.*

Objectif

La formation « Validation pratique drone civil » permet au participant de valider sa pratique du drone suivant un livret de progression précis.

Prérequis

- Le participant doit déjà être titulaire de la partie théorique délivrée par la Direction Générale de l'Aviation Civile : Le Certificat d'Aptitude Théorique aux fonctions de Télépilote (CATT),
- Le participant doit savoir lire, écrire et parler le français,
- Le participant connaît bien l'outil informatique,
- Le participant doit avoir 16 ans minimum.

Le participant doit évoluer dans une branche professionnelle dont le drone est, ou devient une nécessité pour compléter ses activités. Il peut s'agir des métiers du spectacle (cadreurs, réalisateurs, etc.) des métiers de la photographie, ou encore des métiers techniques et de constatation (géomètres, experts d'assurances, etc.) ou tout détenteur d'un projet professionnel solide.

Durée

Présentiel

La formation Validation pratique drone civil est dispensée sur 3 jours de 8 heures, soit un volume horaire de cours de 24 heures. (horaires de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30).

Moyens pédagogiques

- La formation en présentiel a lieu en salle et est dispensée par des professionnels du drone. Chaque session est organisée pour un effectif maximum de 4 stagiaires. L'ensemble du matériel nécessaire à l'acte de formation est mis à la disposition des stagiaires (drones, documents de travail, support de cours).
- Un terrain d'évolution sécurisé de 2 hectares, dédié à la pratique du drone est mis à disposition.
- Le livret de progression.

Suivi et évaluation

- Une attestation de formation attestant l'assiduité et la compréhension de chaque module ainsi que le livret de progression complété par notre instructeur sont remis en fin de formation.

Contenu de la formation

Préparation d'une mission de vol dans le cadre des catégories open et spécifiques (Europe), et national (France)

- Identifier la catégorie, sous-catégorie et/ou le scénario adaptés à la mission de vol en s'appuyant sur la réglementation générale de la DGAC pour déterminer les démarches nécessaires à l'obtention des autorisations de survol,
- Effectuer, les démarches réglementaires spécifiques au scénario S2 (France),
- Effectuer, les démarches réglementaires spécifiques au scénario S3 (France),
- Préparer la mission en observant les recommandations des plateformes aéronautiques afin d'obtenir un accord pour un vol,
- Identifier les phénomènes extérieurs pouvant avoir un impact sur le vol en s'appuyant sur les outils adéquats (cartes météo, etc.) afin d'estimer les modifications sur la conduite du vol,
- Définir une position adaptée à la situation et à la mise en place de la zone d'exclusion des tiers afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes.

Préparation du Matériel en vue d'une mission dans le cadre des catégories open et spécifiques (Europe) , et national (France)

- Vérifier la conformité de la machine en fonction de la mission prévue pour respecter la réglementation aérienne,
- Contrôler visuellement l'état global de la machine et des accessoires permettant de voler en toute sécurité,
- Vérifier que les batteries du drone et des accessoires sont correctement chargées et en conditions opérationnelles permettant d'assurer la mission,
- Vérifier que la machine et les accessoires soient à jour pour bénéficier des dernières mises en conformité,
- Contrôler les notifications et/ou messages d'erreurs au branchement afin d'assurer la mission en toute sécurité,
- Vérifier et régler les systèmes de sécurité de l'aéronef en fonction des restrictions et de la réglementation applicable pour cette mission permettant d'être en accord avec les autorités aériennes,
- Contrôler que le mode de pilotage soit conforme au télépilote pour assurer la conduite adéquate de la mission,
- Contrôler l'acquisition complète du positionnement satellitaire afin que le drone puisse revenir en cas de perte de signal.

Télépilotage d'un Aéronef sans équipage à bord à usage professionnel en situation normale et anormale dans le cadre des catégories open et spécifiques (Europe), et national (France)

- Identifier la zone de décollage et d'atterrissage et définir la ZET (zone d'exclusion des tiers) correspond à la situation du moment pour répondre aux exigences de la mission,
- Réaliser des translations avec changements d'axes et d'altitudes permettant des mouvements de gauche à droite,
- Réaliser tous les mouvements de direction possible avec un drone en horizontal, diagonal et hauteur,

- Effectuer un vol dans les conditions de la catégorie spécifique (BVOLS - STS-01 / STS-02) pour connaître les limites de cette catégorie,
- Simuler une panne du retour vidéo entraînant un retour d'urgence en vue du télépilote pour être capable d'appréhender ce type de panne,
- Déclencher un retour d'urgence en simulant une panne et à l'aide des outils de Return To Home (RTH — Retour à la maison) pour appréhender ce type de panne,
- Réaliser un atterrissage dans la main du télépilote en toute sécurité pour éviter d'éventuelles détériorations du drone sur des terrains accidentés,
- Rédiger un briefing/débriefing afin d'établir un retour d'expérience (CRESUS).

** Le pilotage drone se déroule en extérieur. Les exercices pratiques sont effectués en fonction des conditions climatiques (alternance entre théorie en salle et pilotage en extérieur).*

Informations complémentaires

Télépiloter un drone à des fins professionnelles en France et en Europe

Depuis juillet 2018, la législation française implique, entre autres :

La réussite à un examen théorique organisé par les pouvoirs publics (la Direction Générale de l'Aviation Civile dans le cas de la France) :

- Le Certificat d'Aptitude Théorique aux fonctions de Télépilote (CATT),
- La validation de la pratique du vol par un exploitant drone.

Depuis Janvier 2021, une réglementation européenne a été mise en application :

Une cohabitation existe entre la législation française et la réglementation européenne, **c'est une période de transition de la loi française vers la réglementation européenne dont la date est annoncée au 2 décembre 2023** par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC).

Cependant, le télépilote formé et se déclarant avant le 2 décembre 2023 **pourra continuer à appliquer la législation française jusqu'en 2025**, date à partir de laquelle la législation européenne sera appliquée de façon définitive.

La législation européenne permet à des personnes non formées de voler « plus facilement » mais uniquement pour des vols considérés à faible risque. C'est-à-dire des vols présentant peu d'intérêt par rapport au lieu.

Pour la majorité des missions comme par exemple : **Les vols en agglomération, à proximité d'aéroports**, etc., appelés des vols à risque modéré/élevé, le télépilote devra obligatoirement se former : Les participants à nos formations viennent uniquement pour pratiquer ces vols, à des fins professionnelles et non de loisirs, c'est pourquoi notre formation drone prépare à la **validation de la pratique du vol** (Attestation pratique et livret de progression), à la **préparation de démarches administratives** (pour la France et l'Europe) et prépare le participant au **passage de l'examen théorique drone de la DGAC** (CATT).

Informations & contact



Joanne GOURLIN

Responsable des formations

@ contact@drony.fr 📞 06 95 95 44 50

Qualiopi 
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée
au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

*Déclaration d'activité enregistré sous le numéro 11 95 05538 95
auprès du préfet de région d'Ile-de-France*